



Agir pour construire

Paris, le 10 mars 2014 – NN05/2014

SUIVI DES CONTENTIEUX SALARIAUX AIA-RAM

Optimistes ? Déterminés !

Le 24 avril 2013 aura marqué une étape importante dans le traitement juridique des contentieux salariaux AIA-RAM. La Cour de cassation rendait alors des arrêts définitifs défavorables aux thèses que le Syndicat Unifié-UNSA développe depuis 5 ans sur ces dossiers (cf. NN09/2013 Des décisions qui interpellent...). Rictus de victoire du côté des employeurs, soupe à la grimace dans nos rangs, incertitude et déception chez les salariés porteurs d'un dossier.

Aujourd'hui notre détermination reste intacte. Le soutien apporté à nos adhérents requérants ne souffre d'aucune faiblesse. Des perspectives plus heureuses transpirent. La nouvelle stratégie élaborée avec nos conseils n'y est pas étrangère. La résolution définitive de ces dossiers peut durer, nous y sommes préparés.

DES REQUÉRANTS PAR MILLIERS

A l'heure actuelle, le Syndicat Unifié-UNSA est impliqué dans près de 2500 dossiers engagés dans le circuit juridique, à des stades différents : Prud'hommes, Cour d'appel, Cour de cassation. Et ce chiffre est susceptible de croître.

La lenteur des procédures et l'incertitude qui entoure toute attente de jugement ne fragilisent en rien la confiance que nos adhérents placent dans l'aboutissement de ces dossiers. Ils connaissent notre conviction et la pertinence de nos analyses. Ils savent aussi que l'organisation syndicale majoritaire en Caisses d'épargne a su, sait et saura mobiliser les moyens financiers nécessaires pour faire face aux frais de procédures.

BPCÉ ESPÈRE NOTRE RENONCEMENT

L'expression de la DRH Groupe, arguant que notre organisation syndicale pourrait stopper d'un claquement de doigts les procédures en cours, n'est pas sérieuse. D'une part il s'agit de recours engagés à titre individuel, le Syndicat Unifié-UNSA apportant un soutien administratif, juridique et financier aux requérants. D'autre part, le seul argument avancé pour nous convaincre est caricatural : « *de toute façon, vous ne gagnerez pas* » ! Il est à la fois méprisant car faisant bien peu de cas de salariés qui ne réclament que leur dû et maladroît dans ce qu'il laisse à penser que le groupe se serait assuré de la nature du jugement... surtout si ce dernier s'avère surprenant. Quant à nous, la discussion reste toujours possible avec des interlocuteurs s'inscrivant dans un principe de loyauté.

UNE STRATÉGIE ADAPTÉE AUX NIVEAUX D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

Le Syndicat Unifié-UNSA s'est organisé pour durer, sans s'épuiser ni se disperser.

Nos avocats ayant réorienté leur argumentaire en fonction des jugements déjà rendus, nous considérons opportun d'adapter notre stratégie en fonction du niveau d'avancement des dossiers, en plein accord avec les requérants.

PLUSIEURS CENTAINES DE DOSSIERS ARRIVENT EN CASSATION

C'est ainsi que plusieurs centaines de pourvois en cassation vont être déposés dans les prochaines semaines, concernant des collègues de Normandie et de Bourgogne Franche Comté notamment. Cette stratégie a un coût, le Syndicat Unifié-UNSA le sait, il lui a d'ores et déjà affecté une ligne budgétaire de plusieurs centaines de milliers d'euros.

La Cour de cassation devra, contrairement à avril 2013, apporter une réponse juridique à la question fondamentale du principe d'égalité posée par nos avocats et non pas jouer l'esquive à dessein politique. La clé de sortie des contentieux salariaux se trouve là. François PÉROL pourrait aussi vouloir favoriser une voie moins incertaine.

DE RÉCENTS ÉVÉNEMENTS ÉBRANLENT LA RÉPUTATION DE LA COUR DE CASSATION, JURIDICTION LA PLUS ÉLEVÉE DANS L'ORDRE JUDICIAIRE FRANÇAIS, MONTRANT QUE L'HOMME EST VULNÉRABLE. LES ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION DU 24 AVRIL 2013 N'ONT PEUT-ÊTRE PAS FINI DE FAIRE PARLER D'EUX...

Le Secrétariat National

Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO, François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC